

# L'établissement de M. Maudave à Madagascar ne peut pas subsister.

Le 12 février 1770 - Desroches au ministre

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/26, f°69

---

---

Etablissement du Fort Dauphin

N°43.

A l'Isle de France le 12 février 1770

Monseigneur,

Nous ne pouvons pas vous écrire par cette occasion notre lettre commune au sujet de l'établissement du Fort Dauphin, parce que les bureaux de M. Poivre n'ont pas encore pu remplir l'article de la comptabilité, quoique nous les demandions depuis plus de deux mois.

En vérité M. Poivre est bien dépourvu de secours dans cette partie, dans laquelle je ne peux vous citer que deux excellents sujets ; le Sr Bailly qui travaille de toutes ses forces à se mettre au fait, mais qui ne peut pas y être encore, et le Sr Séres qui est un très grand travailleur, mais quelquefois trop attaché à la forme qui gêne le fond dans une colonie naissante comme celle-ci.

Au défaut, Monseigneur, des pièces essentielles que nous aurions dû vous donner, je prends sur moi de vous adresser les 5 pièces informes ci-jointes, elles vous donneront toujours une idée nette de [illisible].

La pièce timbrée N°1 contient l'envoi qui a été fait à Madagascar quelques jours avant mon arrivée.

La N°2 contient l'envoi fait au mois de septembre dernier, et N°3 un supplément à cet envoi. Cette dernière feuille est en règle, et tous les p [illisible] y sont.

Je n'ai pas pu obtenir qu'ils fussent également mis aux N° 1 et 2. Vous verrez que j'ai voulu y suppléer pour quelques articles, mais ne pouvant pas les remplir tous, j'y ai renoncé.

La feuille timbrée N° 4 contient les demandes que nous avaient faites M. de Modave pour cette année, avant même de partir du Fort Dauphin. Cette pièce est en règle, et vous prouvera qu'il nous demandait pour 151.290 livres 3 sols 3 deniers de dépenses.

Vous verrez au N°5 qu'après avoir été à l'Isle de France, et être retourné au Fort Dauphin, malgré ce que nous lui avons donné porté aux N° 1, 2 et 3, il présente un état de demande de 184.683 livres 5 sols.

J'espère que par *la Paix*, nous vous enverrons des états en règle ; mais ceux-ci, sans y être, suffisent pour vous éclairer sur cet objet, et vous faire sentir que l'établissement ne peut pas subsister.

Ayez la bonté d'ajouter à cela, Monseigneur, que pour éviter les dépenses vagues de la table, j'ai déterminé, de concert avec M. Poivre, celle de M. de Modave et de ceux qui doivent manger avec lui, sur le pied des tables des flûtes du Roi qui vont à Madagascar. Je ne comprends point dans toutes ces dépenses, tous les appointements et soldes dont vous avez-vous-même réglé l'état.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

\* \* \*